

---

**Nombre de membres  
en exercice** : 10**Séance du vendredi 06 septembre 2019**

L'an deux mille dix-neuf et le six septembre l'assemblée régulièrement convoquée le 28 août 2019, s'est réunie sous la présidence de Pierre RICHIERO.

**Présents** : 6

**Sont présents** : Pierre RICHIERO, Alain JOLY, Didier BERNARDI, Raymond ROUSSELY, Olivier DELCROS, David HILAIRE

**Votants** : 10

**Représentés** : Christian MORTEMOUSQUE, Nicolas GINESTET, David COWAN, Margaret COWAN

**Excuses** :**Absents** :

**Secrétaire de séance** : David HILAIRE

---

**Ordre du jour:**

- Approbation du Procès verbal de la réunion du 12 Juillet 2019
- Situation financière
- Adressage : prévision des travaux
- Logement Montguyard : dérogation pour l'entretien de la pelouse
- Logement Imbert: abri de jardin et clôture
- Aire de jeux près de la mairie: achat table et banc
- Réception de Madame la Sous-Préfète
- SDE24 : extension de l'éclairage public à Montguyard
- Sécurité croisement "Moulin Neuf": panneau et cartouche sur VC202 en direction de "Queysses"
- Délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire au titre de l'article L 2122-22 du CGCT (pour le paiement des factures d'achat équipement gîtes)
- Mise à disposition de la salle des fêtes à une association de Serres et Montguyard pour des cours de zumba
  
- Questions diverses:
  - SCoT du Bergeracois: rapport de l'enquête publique relative au projet de révision du SCoT du Bergeracois
  - Rapport de synthèse de l'étude géotechnique pour le projet de station d'épuration
  - Conseil Départemental : synthèse de l'analyse de la circulation sur la D107 à "Moulin Neuf"

**1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 12 JUILLET 2019**

Le compte-rendu de la réunion du 12 Juillet 2019 est adopté à l'unanimité.

**2. SITUATION DES FINANCES LOCALES.**

Le total du bordereau de recettes n° 17 est de 196 058.18

Le total du bordereau de dépenses n°37 est de 203 101.00

Le solde comptable est de 7 042.82 euros et le solde de la trésorerie est de 179 397.00 euros.

Subventions restant dues à ce jour: gîtes.

**3. ADRESSAGE: PREVISION DES TRAVAUX.**

La première partie du travail sur l'adressage est achevée (nomination des rues et des routes). Il reste à présent le numérotage des habitations à réaliser avant de prendre contact avec les services de l'ATD 24 pour la saisie informatique des informations.

**4. LOGEMENT MONTGUYARD: DEROGATION POUR L'ENTRETIEN DE LA PELOUSE.**

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée qu'il est devenu compliqué à la locataire du logement à "Montguyard", d'entretenir seule la pelouse du logement. Bien que ce travail soit normalement à la charge du locataire, le Maire propose que la tonte soit effectuée par l'agent d'entretien des espaces verts, du fait de l'âge avancé de la locataire et de l'éloignement de sa famille, qui ne pourrait intervenir régulièrement. Le Conseil Municipal est favorable.

## **5. APPARTEMENT AU-DESSUS DU "PETIT CAFE": ABRI DE JARDIN ET CLÔTURE.**

Monsieur le Maire informe que la petite parcelle cadastrée section B n°170 d'une surface de 390 m<sup>2</sup> près de la maison Imbert, a été mise à la disposition des locataires de l'appartement qui en assureront l'entretien. Afin d'entreposer leur mobilier de jardin, ainsi que le matériel d'entretien et l'outillage, il propose d'y installer un abri de jardin, et de clôturer la partie côté rue de la parcelle en brandes, et la partie côté route en grillage.

Le Conseil Municipal est favorable à l'ensemble du projet.

## **6. AIRE DE JEUX PRES DE LA MAIRIE: PROPOSITION D'ACHAT D'UNE TABLE ET D'UN BANC.**

A la demande d'administrés utilisateurs des jeux d'enfants placés près de la mairie, Monsieur le Maire demande au conseil la possibilité d'installer une table et un banc. Le conseil municipal est favorable pour faire l'achat puis installer une table de pique-nique en bois.

## **7. RECEPTION DE MADAME LA SOUS-PREFETE.**

Dans le cadre de l'inauguration des divers travaux effectués sur ces 5 dernières années (Chapelle, commerce et gîtes dans la maison Imbert, lotissement), Monsieur le Maire souhaiterait accueillir Madame la Sous-Préfète de Bergerac pour une présentation de la commune, et afin de fixer une date pour l'inauguration de l'ensemble des travaux. Le Conseil Municipal propose d'accueillir Madame la Sous-Préfète un vendredi soir.

## **8. SDE24: DEMANDE DE PROGRAMMATION DE TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC - DE 2019 032**

Monsieur le Maire expose qu'il conviendrait d'effectuer l'éclairage public des points suivants:

- **Extension EP à Montguyard, LOT 01 Secteur n° 13.**

La commune de SERRES ET MONTGUYARD est adhérente au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne, a transféré sa compétence éclairage public et a mis à disposition du Syndicat ses équipements, pour la réalisation de travaux neufs et de modernisation de son éclairage public;

Pour permettre au Syndicat d'engager les études techniques qui permettront à la commission d'attribution de décider de l'éligibilité du projet et son inscription éventuelle dans les futurs programmes d'investissement.

Dans le cas où la commune de SERRES ET MONTGUYARD ne donnerait pas une suite favorable à ce projet et ce dans un délai de 2 ans à compter de la date de la demande, la commune s'acquittera de 700 € pour frais de dossier.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants:*

- SOLLICITE le SDE24 afin d'engager les études techniques qui permettront à la commission d'attribution de décider de l'éligibilité du projet et de son inscription éventuelle dans les futurs programmes d'investissement,
- DECIDE de confier le projet au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne,
- MANDATE Monsieur le Maire pour effectuer les démarches nécessaires auprès dudit Syndicat,

## **9. SECURITE INTERSECTION "MOULIN NEUF".**

Monsieur le Maire rappelle qu'un dispositif de comptage a été installé sur la RD107, par le Conseil Départemental, en avril 2019, pour évaluer les problèmes liés à la sécurité des usagers, et donne lecture de l'analyse qui en résulte. Le Conseil Municipal prend note des aménagements prévus par le Conseil Départemental, pour sécuriser la RD107 au niveau de l'intersection de "Moulin Neuf", à savoir installer un panneau 50 apposé sous le panneau AB2 clignotant, dans le sens Lauzun vers St Aubin. Dans le sens St Aubin vers Lauzun, la vitesse reste inchangée.

En ce qui concerne la VC n°202, depuis Queyssel en direction du bourg de Serres, un panneau annonçant le STOP plus grand sera acheté et installé en lieu et place de l'actuel. Cet achat est à la charge de la commune.

## **10. DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL - DE 2019 033**

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que le Maire de la commune peut recevoir délégation du conseil municipal afin d'être chargé, pour la durée de son mandat, de prendre un certain nombre de décisions,

Considérant qu'il y a lieu de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents:

**Article 1 :** Le Maire est chargé, pour la durée de son mandat, et par délibération du conseil municipal:

- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, dans la limite des crédits inscrits au budget;

- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges;

**Article 2 :** Conformément à l'article L 2122-17 du code général des collectivités territoriales, les compétences déléguées par le conseil municipal pourront faire l'objet de l'intervention du premier adjoint en cas d'empêchement du Maire.

**Article 3:** Le conseil municipal prend acte que le Maire rendra compte à chaque réunion de conseil municipal de l'exercice de cette délégation.

**Article 4 :** Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

#### **11. MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DES FETES A L' ASSOCIATION "SSM Evénements" POUR DES COURS DE ZUMBA.**

L'association S.S.M Evénements demande la possibilité d'utiliser la salle des fêtes tous les lundis soirs afin d'y dispenser des cours de zumba. Le Conseil municipal ne se montre pas favorable, mais avant de se prononcer définitivement, il souhaite que Monsieur le Maire s'entretienne avec la Présidente pour déterminer les modalités de mise à disposition.

#### **12. QUESTIONS DIVERSES.**

- **Rapport de l'enquête publique relative au projet de révision du SCoT du bergeracois:**le Conseil Municipal prend connaissance du rapport de l'enquête publique sur le projet de révision du SCoT du bergeracois, qui s'est déroulée du mardi 11 juin au mercredi 10 juillet 2019.
- **Rapport de synthèse de l'étude géotechnique pour le projet de la station d'épuration:** le Conseil Municipal prend connaissance du rapport d'étude géotechnique réalisé par le bureau d'étude GEOFONDATION.
- **Fissures église:** des fissures ont été constatées sur la façade Est de l'église de Serres. Un devis a été demandé à une entreprise pour la remise en état partielle ou plus si nécessaire.
- **Cimetière de Serres - Entretien des allées:** suite à la signature de la Charte "zéro pesticide", en 2017, avec le Département, l'entretien des allées du cimetière devient compliqué pour l'agent technique. L'utilisation des produits étant interdite, et l'arrachage manuel trop volumineux en terme de temps, il a été décidé de laisser les allées se réenherber progressivement, et celles-ci seront tondues régulièrement afin de les maintenir propres. Cependant, il sera nécessaire d'employer un agent supplémentaire en saison printanière et estivale, en raison de la charge de travail déjà suffisamment lourde de l'agent actuel. Le Conseil Municipal se penchera sur le type de contrat d'embauche souhaité.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.**

Le secrétaire de séance,  
David HILAIRE

Le Maire,  
Pierre RICHIERO